



Panorama des services d'eau potable à la Réunion

La ressource en eau brute est mobilisée pour satisfaire de nombreux usages : consommation, besoins domestiques quotidiens, activités industrielles et agricoles, loisirs. Pour chacun d'entre eux, les exigences qualitatives et quantitatives varient.

Sur le territoire de La Réunion, près de 217,85 millions de mètres cube sont prélevés dans le milieu naturel en 2014 pour des usages domestiques, agricoles et industriels.

Parmi ceux-ci, l'alimentation en eau potable des populations est une priorité et le service public ad hoc s'organise en conséquence selon le triptyque technique, organisationnel et réglementaire.

141,8 millions de mètres cube sont ainsi prélevés dans les rivières et les aquifères de l'île en 2014 pour l'alimentation de plus de 358 000 abonnés des 21 autorités organisatrices du service public d'eau.

Le cadre réglementaire permet plusieurs modes d'organisation, mais la délégation du service public concerne 8 communes sur 10. Trois opérateurs privés et une société publique locale (SPL) assurent ainsi l'alimentation en eau de 85% des abonnés.

En termes d'exploitation, 215 points de prélèvement sont repartis sur le territoire départemental dont 125 captages en rivière et 85 pompages dans une nappe. Des efforts sont encore à faire pour la mise en œuvre des périmètres de protection.

12 unités de potabilisation assurent le traitement de l'eau et plusieurs projets sont identifiés pour couvrir l'ensemble des abonnés.

Le réseau de distribution se chiffre à près de 6 700 km de canalisation, et la capacité de stockage s'élève à 370 000 m³.

Les niveaux de performance s'améliorent dans l'ensemble mais plusieurs territoires sont encore en deçà des valeurs seuils.

Sommaire

Les prélèvements sur la ressource en eau.	2
L'organisation du service public d'eau	4
Les indicateurs de performance	10

Responsable de la publication : Gilbert SAM YIN YANG

Responsable de la rédaction : Faïçal BADAT

Rédaction : Mickael BOYER, Anne Sophie PAYET

Photos : Office de l'eau Réunion

Conception de la maquette : 21°sud

ISSN : 2259 2946

Tous droits réservés Office de l'eau Réunion

Les prélèvements sur la ressource en eau.

1/ Les volumes prélevés.

Les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sont estimés à partir des déclarations destinées au recouvrement de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau.

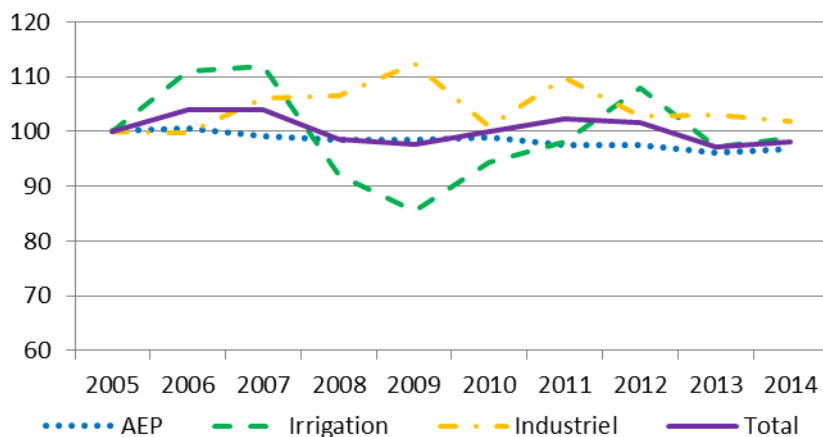
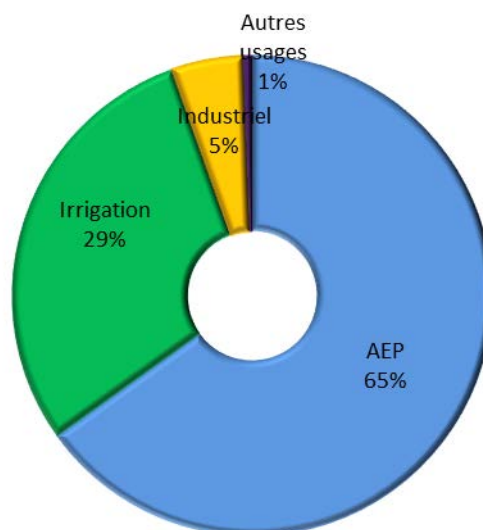
Tout usage confondu, hors hydroélectricité, les prélèvements sur la ressource en eau se chiffrent à 217,85 millions de mètres cube sur l'année 2014, soit une augmentation de + 2,17 millions de mètres cube par rapport à 2013.

Evolution des prélèvements sur la ressource en eau brute en m³

Usage	2010	2011	2012	2013	2014
Adduction Eau Potable (AEP)	144 691 868	142 537 274	142 759 161	140 761 674	141 801 422
Irrigation	61 357 904	63 728 616	70 122 282	63 115 380	64 232 493
Industriel	10 497 502	11 410 434	10 682 384	10 717 328	10 600 802
Autres usages	5 486 773	9 504 314	2 063 899	1 081 186	1 215 838
Total	222 034 047	227 180 638	225 627 726	215 675 568	217 850 555

Hors hydroélectricité, l'usage « eau potable » mobilise ainsi près des deux tiers des prélèvements dans le milieu naturel. Ils augmentent légèrement entre 2013 et 2014 (+0,7%).

Parmi les usages économiques, l'irrigation agricole mobilise un volume annuel 6 fois plus élevé que les besoins industriels.



En considérant le volume prélevé en 2005¹ comme référence (base 100), les prélèvements totaux d'eau brute sur la période 2005-2014 oscillent autour de la référence.

Une légère tendance à la baisse est notée pour la mobilisation des ressources à destination des besoins domestiques sur la période 2005-2014.

Les variations des tendances des usages économiques, agricoles et industriels, sont plus contrastées selon les années.

¹ 2005 est la première année de déclaration des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau

2/ Origine des eaux prélevées.

Sur les 217,85 Mm³ d'eau prélevés en 2014, 65% ont une origine superficielle, principalement en rivière et 35% sont mobilisés à partir des aquifères.

En fonction des usages, cette répartition est plus variable. L'usage « AEP » mobilise les

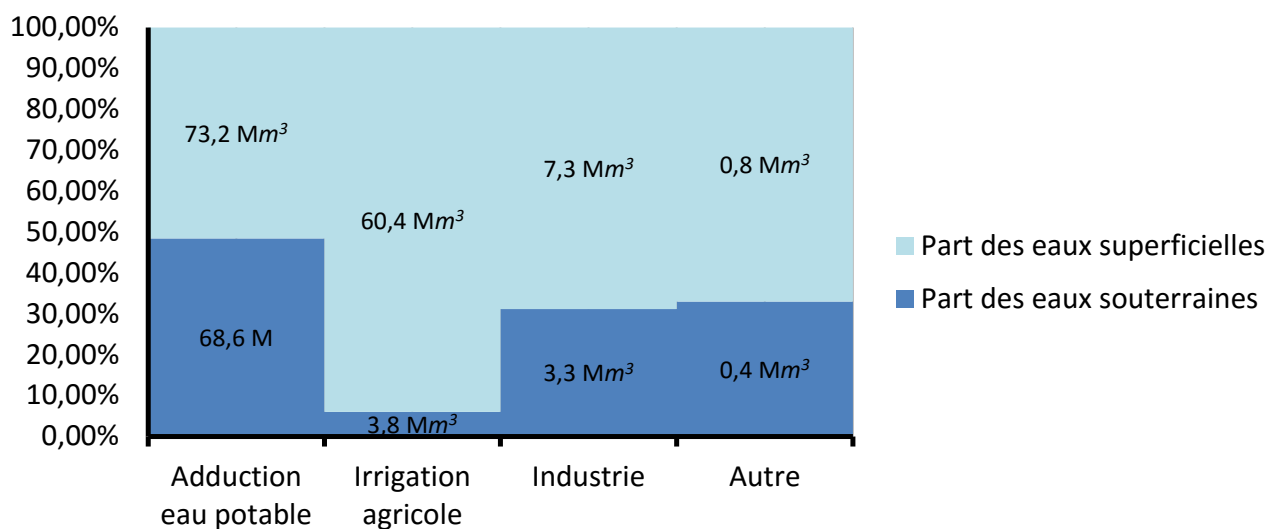
ressources souterraines et superficielles en proportion équivalente.

En ce qui concerne les usages industriels et agricoles, la ressource superficielle est plus fortement mise à contribution.

Répartition de l'origine de l'eau selon les usages en 2014

Usage	Volume (m ³)	Origine	
		Souterraine	Superficielle
Adduction eau potable	141 801 422	48,4%	51,6%
Irrigation agricole	64 232 493	6,0%	94,0%
Industrie	10 600 802	31,2%	68,8%
Autre	1 215 838	33,0%	67,0%
Total	217 850 555	35,0%	65,0%

Répartition de l'origine de l'eau selon les usages



L'organisation du service public d'eau

Le service d'eau est un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC).

Il consiste à réaliser l'alimentation en eau potable des usagers, comprenant le prélèvement par forage ou captage, le traitement et la distribution de l'eau jusqu'au robinet des utilisateurs s'arrêtant malgré tout au compteur de ces derniers.

Les différents modes de gestion.

Si la commune, ou parfois l'intercommunalité, demeure l'autorité organisatrice du service de l'eau, elle peut opter pour différents modes de gestion. Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'un service industriel et commercial, un budget annexe est prévu.

1/ La gestion publique.

Ce mode de gestion concerne les collectivités qui ont fait le choix d'assurer elles-mêmes leurs compétences de l'eau et/ou de l'assainissement. L'organisation peut prendre plusieurs formes.

a. La régie directe.

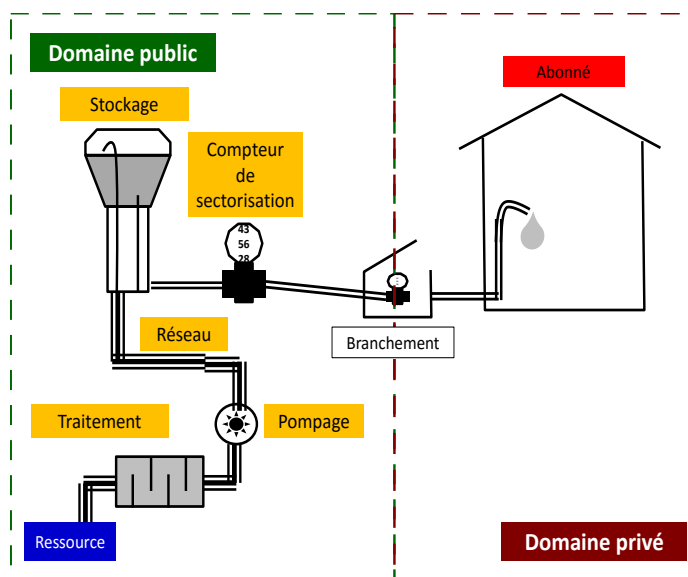
Service de la collectivité, comme un autre de la ville, l'exploitation est assurée par le personnel de la collectivité, sous la responsabilité directe du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

b. La société publique locale.

Société anonyme détenue en totalité par les collectivités actionnaires, avec un minimum de deux actionnaires représentés par les chefs des exécutifs, la société publique locale (SPL) intervient uniquement pour le compte et sur le territoire des collectivités actionnaires.

c. La régie publique.

La collectivité peut créer une régie pour exploiter le service industriel et commercial qui peut être dotée de la seule autonomie financière et être indépendante « politiquement » de la collectivité qui l'a créée.



La régie peut être personnalisée, et dans ce cas, elle est dotée de la personnalité morale et indépendante de la collectivité. Elle devient un outil de co gestion avec les usagers puisque ces derniers siègent dans l'instance délibérante.

2/ La gestion déléguée.

La commune ou l'EPCI peut aussi faire le choix de déléguer à une entreprise privée l'exploitation de la distribution de l'eau potable et/ou de l'assainissement des eaux usées. L'organisation peut prendre plusieurs formes.

a. L'affermage.

Dans ce cas, l'entreprise exploite les ouvrages propriétés de la collectivité et tire sa rémunération de la redevance qu'elle perçoit directement auprès des usagers pour couvrir les charges d'exploitation et une partie des frais de renouvellement. Une partie des recettes de la facturation du service revient à la collectivité pour couvrir les frais d'investissement.

b. La concession.

La principale différence de ce mode de gestion, assez proche de l'affermage, est que l'entrepreneur privé construit lui-même les ouvrages et les exploite pour une durée déterminée. Sa rémunération couvre les frais d'investissement et d'exploitation. Les équipements sont la propriété de la collectivité dès leur mise en service.

La gestion du service d'eau potable au 1^{er} janvier 2016.

La gestion de l'eau est à la charge des communes. Ces dernières peuvent faire le choix d'assurer cette compétence, ou bien de la transférer au niveau intercommunal, en vertu de l'article L 1411-1 du code général des collectivités territoriales.

A La Réunion, la gestion de l'eau potable est assurée par 21 autorités organisatrices réparties entre 20 communes et un établissement de coopération intercommunale, EPCI.

1/ Les délégations de service public.

Les collectivités adoptent principalement une gestion en délégation de service public (DSP) pour la production et la distribution de l'eau potable.

Les durées de contrats de délégation de services publics varient de 7 à 12 ans.

Trois opérateurs privés interviennent sur le territoire : Véolia Eau Réunion, Cise Réunion et Sudeau.

La Communauté d'Agglomération du Sud, CaSud, organise les services de l'eau et de l'assainissement depuis 2011 en lieu et place des communes du Tampon, de Saint-Joseph, de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe.

La collectivité a agrégé les services avec un nouveau fermier : SUDEAU, société réunionnaise née du partenariat entre la CASUD et CISE Réunion qui assure la production et la distribution de l'eau potable sur les communes depuis juillet 2014.

2/ Les régies communales.

Quatre collectivités sont en régie communale : la Plaine des Palmistes, Sainte-Rose, Saint-Paul avec la Créole et Cilaos avec la Régie des Eaux de Cilaos (RECIL).

La durée des régies est calée sur les mandats des équipes municipales, 6 ans.

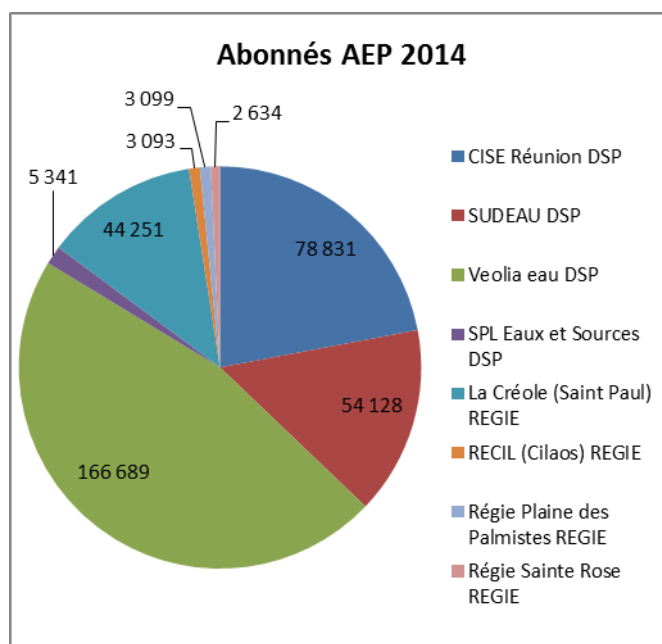
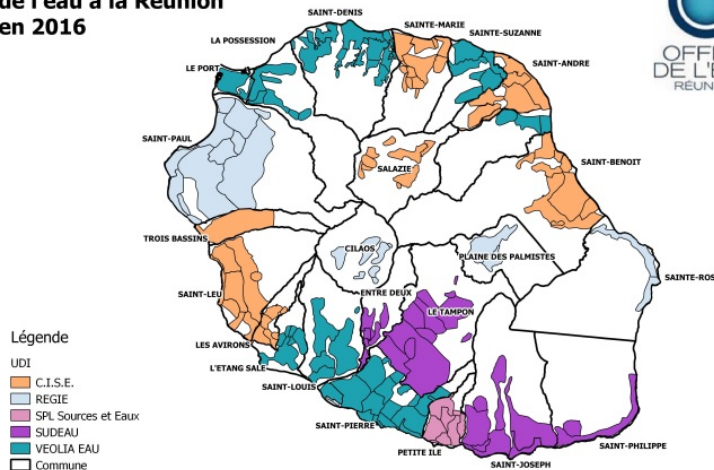
3/ La Société Publique Locale.

La société publique locale « SPL Sources et Eaux » composée du Syndicat mixte des Hirondelles (SIAPP les Hirondelles) et de la commune de Petite-Île est créée en 2013 et

gère le service public d'eau de la commune de Petite-Île.

En synthèse, les périmètres d'intervention des opérateurs sont les suivants :

Gestion de la distribution de l'eau à la Réunion en 2016



Les régies concernent 15% des abonnés. 4 abonnés sur 5 se situent sur la zone d'intervention de La Créole.

L'adoption de la loi Notre en août 2015 redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

D'ici 2020, l'organisation de l'eau et de l'assainissement devient obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale.

Organisation du service d'eau au 1^{er} janvier 2016.

Territoire	Autorité organisatrice	Commune	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
CINOR	Saint Denis	Saint Denis	VEOLIA														
	Sainte Marie	Sainte Marie	CISE														
	Sainte Suzanne	Sainte Suzanne	VEOLIA														
TCO	Le Port	Le Port	VEOLIA														
	La Possession	La Possession	VEOLIA														
	Saint Leu	Saint Leu	CISE														
	Saint Paul	Saint Paul	REGIE														
	Trois Bassins	Trois Bassins	CISE														
CIVIS	Les Avirons	Les Avirons	CISE														
	Cilaos	Cilaos	SAPHIR	REGIE													
	Etang Salé	Etang Salé	CISE						VEOLIA								
	Saint Louis	Saint Louis	VEOLIA														
	Saint Pierre	Saint Pierre	VEOLIA														
	Petite Île	Petite Île	SAPHIR	SPL Source et eaux													
CASUD	CASUD	Entre Deux	VEOLIA				SUDEAU										
	CASUD	Saint Joseph	VEOLIA														
	CASUD	Saint Philippe	VEOLIA														
	CASUD	Le Tampon	CISE														
CIREST	Bras Panon	Bras Panon	VEOLIA														
	Plaine des Palmistes	Plaine des Palmistes	REGIE														
	Saint André	Saint André	CISE														
	Saint Benoît	Saint Benoît	CISE														
	Sainte Rose	Sainte Rose	REGIE														
	Salazie	Salazie	CISE														

Les abonnés et les réseaux d'eau potable.

Au 1^{er} janvier 2014, le département compte 358 066 abonnés domestiques aux services publics de l'eau.

Entre 2012 et 2014, le nombre d'abonnés augmente de près de 3 % chaque année.

L'augmentation du nombre d'abonnés est plus dynamique sur certains territoires.

Ainsi les communes de Saint-Leu et de Sainte-Marie voient respectivement leur nombre d'abonnés augmenter de plus de 6% et 9% entre 2013 et 2014.

Pour desservir leurs abonnés, les services d'eau mobilisent un réseau de distribution de plus de 6 700 km.

Entre 2013 et 2014, près de 23 km de réseau supplémentaire contribuent à la desserte des abonnés.

Les abonnés des services d'eau						
Territoire	COMMUNE	2012	2013	2014	évolution 2012- évolution 2013- 2013 2014	
					2013	2014
CASUD	ENTRE DEUX	2 772	2 843	2 933	2,56%	3,17%
CASUD	SAINT-JOSEPH	15 033	15 284	15 697	1,67%	2,70%
CASUD	SAINT-PHILIPPE	1 924	1 990	2 047	3,43%	2,86%
CASUD	LE TAMPON	32 249	32 412	33 451	0,51%	3,21%
CINOR	SAINT-DENIS	67 044	68 865	69 251	2,72%	0,56%
CINOR	SAINTE-MARIE	11 201	11 570	12 700	3,29%	9,77%
CINOR	SAINTE-SUZANNE	7 845	7 910	8 162	0,83%	3,19%
CIREST	BRAS PANON	4 801	5 007	5 105	4,29%	1,96%
CIREST	PLAINE DES PALMISTES	2 896	3 069	3 099	5,97%	0,98%
CIREST	SAINT-ANDRE	19 228	20 701	21 422	7,66%	3,48%
CIREST	SAINT-BENOIT	13 461	14 427	14 736	7,18%	2,14%
CIREST	SAINTE-ROSE	2 567	2 567	2 634	0,00%	2,61%
CIREST	SALAZIE	2 545	2 559	2 599	0,55%	1,56%
CIVIS	LES AVIRONS	4 504	4 592	4 735	1,95%	3,11%
CIVIS	L'ETANG SALE	5 575	5 635	5 912	1,08%	4,92%
CIVIS	PETITE ILE	5 061	5 270	5 341	4,13%	1,35%
CIVIS	SAINT-LOUIS	19 542	19 947	20 406	2,07%	2,30%
CIVIS	SAINT-PIERRE	35 175	36 114	36 885	2,67%	2,13%
CIVIS	CILAOS	2 995	3 049	3 093	1,80%	1,44%
TCO	LE PORT	14 338	14 326	14 364	-0,08%	0,27%
TCO	LA POSSESSION	11 676	12 012	12 516	2,88%	4,20%
TCO	SAINT-LEU	12 738	13 174	13 981	3,42%	6,13%
TCO	SAINT-PAUL	40 350	42 104	44 251	4,35%	5,10%
TCO	TROIS BASSINS	2 665	2 714	2 746	1,84%	1,18%
TOTAL		338 185	348 141	358 066	2,94%	2,85%

Linéaire de canalisation par commune					
COMMUNE	Linéaire 2012	Linéaire 2013	Linéaire 2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
LES AVIRONS	96 591	97 275	97 309	0,71%	0,03%
BRAS PANON	100 000	100 000	101 000	0,00%	1,00%
ENTRE DEUX	77 775	78 317	78 000	0,70%	-0,40%
L'ETANG SALE	133 407	133 921	133921*	0,39%	0,00%
PETITE ILE	148 516	148 500	148 500	-0,01%	0,00%
PLAINE DES PALMISTES	80 000	85 000	85000*	6,25%	0,00%
LE PORT	258 000	259 100	259100**	0,43%	0,00%
LA POSSESSION	234 975	237 000	242 000	0,86%	2,11%
SAINT-ANDRE	268 586	267 261	264 204	-0,49%	-1,14%
SAINT-BENOIT	265 441	267 810	267810*	0,89%	0,00%
SAINT-DENIS	737 146	747 000	747000**	1,34%	0,00%
SAINT-JOSEPH	430 144	433 000	433000**	0,66%	0,00%
SAINT-LEU	299 414	306 031	305 197	2,21%	-0,27%
SAINT-LOUIS	423 400	428 100	433 000	1,11%	1,14%
SAINT-PAUL	1 015 000	992 000	992000**	-2,27%	0,00%
SAINT-PIERRE	648 318	662 000	675 000	2,11%	1,96%
SAINT-PHILIPPE	65 090	66 000	66000**	1,40%	0,00%
SAINTE-MARIE	246 604	248 744	251 116	0,87%	0,95%
SAINTE-ROSE	29 495	29 495	29495*	0,00%	0,00%
SAINTE-SUZANNE	190 000	190 500	192 000	0,26%	0,79%
SALAZIE	114 070	114 067	114 094	0,00%	0,02%
LE TAMPON	591 345	611 521	612 000	3,41%	0,08%
TROIS BASSINS	80 519	82 358	80 852	2,28%	-1,83%
CILAOS	147 600	147 600	147600*	0,00%	0,00%
TOTAL	6 681 436	6 732 600	6 755 198	0,77%	0,34%

* : donnée reprise de l'année 2013 car donnée absente pour 2014.

** : donnée reprise de l'année 2013 car donnée issue des RPQS

La protection de la ressource en eau.

Les collectivités mobilisent leurs ressources en eau soit par des captages d'eaux superficielles, soit par des forages leur permettant d'exploiter des eaux souterraines.

Au titre du code de la santé publique, elles sont tenues de mettre en place des mesures de protection des ressources destinées à la consommation humaine, visant notamment à limiter les risques de pollution et ainsi garantir la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel.

Les unités de distribution sont desservies par 125 captages d'eaux superficielles, 85 pompages dans les aquifères, ainsi que 1 source coiffée à l'émergence et 4 galeries drainantes.

Au 31 décembre 2015, à La Réunion, 47% des 215 points de prélèvement, qui produisent 68% des volumes mis en distribution, bénéficient d'une déclaration d'utilité publique (DUP) pour la mise en place des mesures de protection.

Le nombre de captage protégés d'origine souterraine est majoritaire. (Source eaudurobinet.re)

Le traitement de l'eau distribuée.

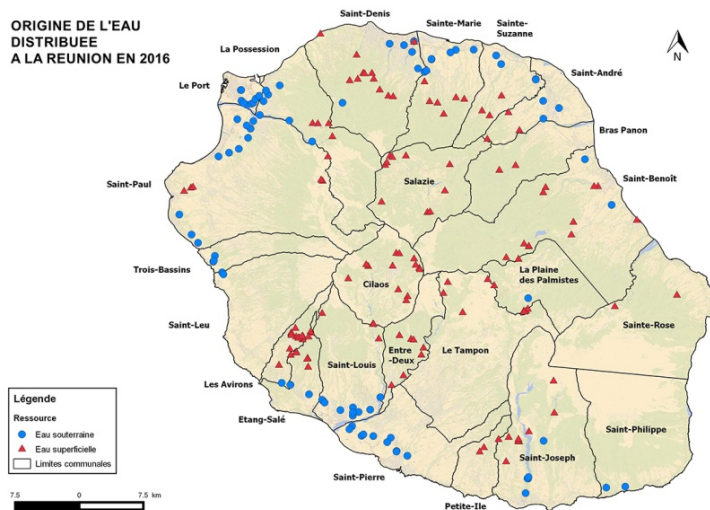
L'eau prélevée dans le milieu subit des traitements en vue d'être distribuée aux usagers.

Certaines collectivités disposent d'installations de potabilisation permettant un traitement complet des eaux brutes, à savoir des traitements physiques et chimiques.

12 unités de potabilisation de l'eau sont recensées à la Réunion.

- 3 mini stations comprenant les étapes de pré-chloration, coagulation, floculation, décantation verticale, filtration rapide sous pression et chloration :
 - les stations de Saint François et du Brûlé à Saint Denis,
 - la station de traitement du Ouaki à Saint-Louis (nota : cette station est partiellement fonctionnelle, seuls les

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUEE A LA REUNION EN 2016



Les communes de Petite-Île, Bras Panon, Saint-Pierre et Saint-Philippe ont terminé les démarches administratives de régularisation de l'ensemble des ressources à leur disposition pour l'alimentation en eau potable des usagers.

Cependant, les volumes d'eau produits à partir des différentes ressources d'une commune varient d'un captage ou forage à l'autre. Ainsi, les communes régularisent en priorité les ressources leur fournissant la majeure partie de l'eau destinée à l'alimentation des usagers, ou n'exploitent que les ressources protégées.

filtres à sable et la chloration assurent actuellement la potabilisation de l'eau ;

- 7 usines à filière classique composée des étapes de coagulation, floculation, décantation et chloration :
 - les usines de Bellepierre, de Bois de Nèfles et de la Bretagne à Saint-Denis,
 - l'usine de Grand Fond à Saint-Paul,
 - la station Charrier à Petite-Île (actuellement hors service),
 - l'usine du Plate à Saint-Leu,
 - la station du Cyprès aux Avirons ;
- 2 usines utilisant des procédés membranaires :
 - l'usine du Piton des Songes, desservant la Plaine des Palmistes : microfiltration et chloration (actuellement hors service),

- o l'usine de Pichette, desservant le Port et la Possession : filtration membranaire et chloration.

Enfin, la ville de Salazie a récemment mis en service 9 unités de potabilisation au niveau des réservoirs existants.

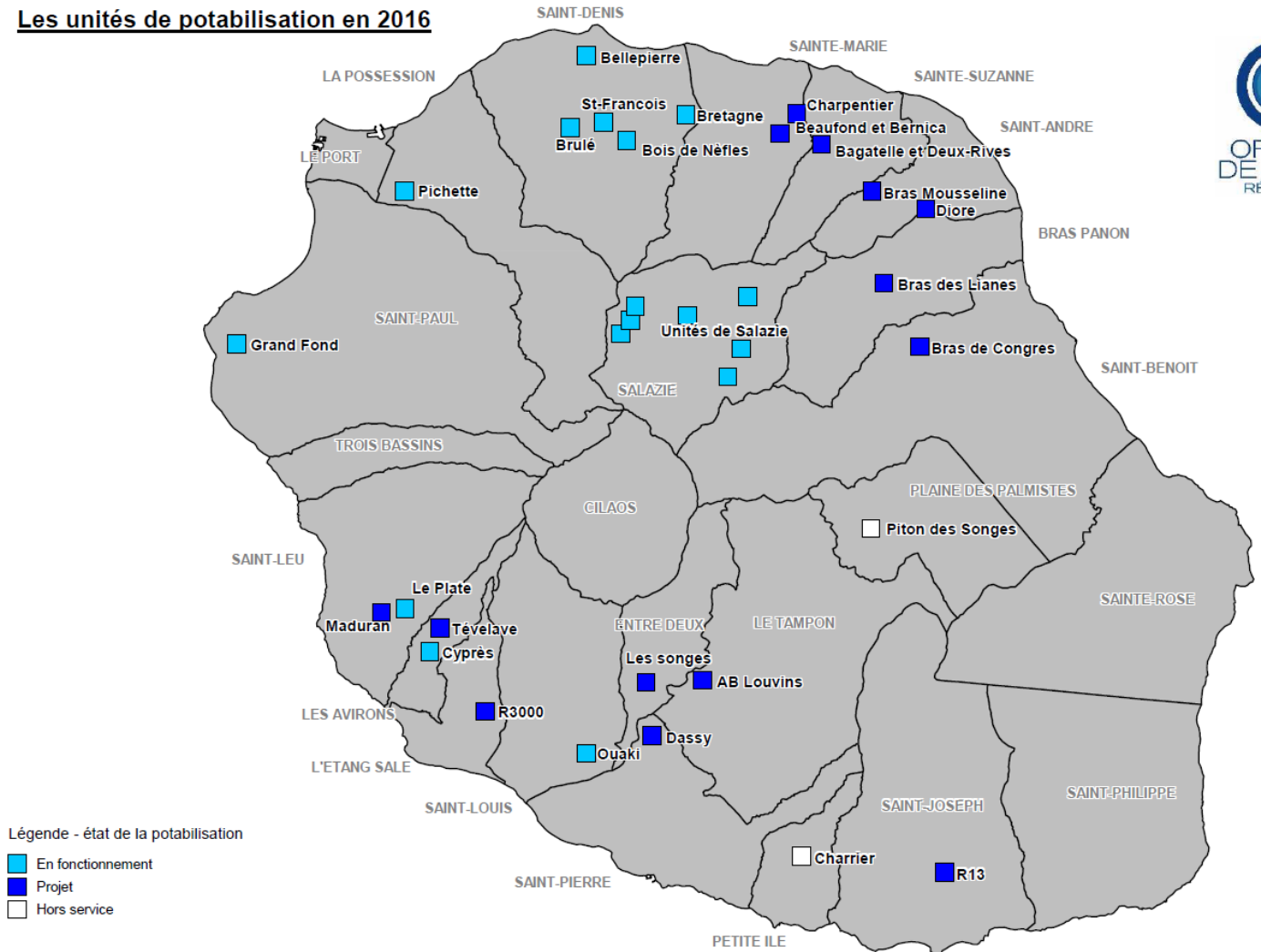
Environ 20 % de la population sont desservis par une eau provenant en partie d'une unité de potabilisation.

La remise en route des unités actuellement hors service permettrait d'alimenter en eau traitée environ :

- 20% de la population de Petite-Île,
- 90% de la population de la Plaine des Palmistes,
- 50% de la population de Saint-Louis.

De nombreuses collectivités ont engagé des projets en vue de mettre en œuvre des usines de potabilisation, et assurer un traitement satisfaisant au niveau de chaque point de prélèvement.

Les unités de potabilisation en 2016



Les indicateurs de performance

Les rendements des réseaux de distribution d'eau potable.

La performance d'un réseau de distribution d'eau potable s'évalue sur la base de plusieurs indicateurs, notamment le rendement et l'indice linéaire de pertes (ILP).

Le rendement de réseau est un indicateur simple et couramment utilisé pour apprécier le fonctionnement d'un réseau.

Il représente le rapport entre la quantité d'eau sortie et la quantité d'eau introduite dans le réseau.

Le rendement ainsi calculé correspond à l'indicateur SISPEA P104.3 et tient compte du volume de service nécessaire pour l'exploitation du réseau.

L'approche par le rendement primaire correspond au rapport entre le volume total d'eau facturé aux abonnés et le volume total d'eau mis en distribution (somme du volume produit par les ressources communales et du volume importé par achat).

Il permet d'estimer les « pertes » en eau au cours du transfert par canalisation entre la mise en distribution et le robinet de l'utilisateur.

A retenir :

Rendement primaire : rapport entre le volume total d'eau facturé aux abonnés et le volume total d'eau mis en distribution, celui-ci étant la somme du volume produit par les ressources communales et du volume importé (achat), exprimé en %.

Rendement net : rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

ILC (Indice Linéaire de Consommation) : moyenne de la quantité d'eau consommée par les abonnés d'un réseau, ramené à 1 jour et 1 km de ce réseau (exprimé en m³/i/km).

Ces pertes coïncident aux fuites, mais également aux volumes utilisés pour les besoins du service, les vols d'eau, les erreurs de comptage, etc.

Légende

974 communes

données 2014 communes

Données incomplètes

0 - 5000000 m³

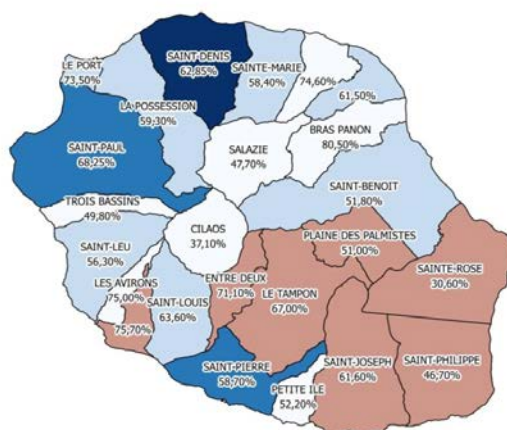
5000000 - 10000000 m³

20000000 - 23503709 m³

20000000 - 23503709



0 10 20 kilomètres



Volume (m³) mis en distribution en fonction du rendement de réseau par commune (%).



En matière de rendement des réseaux d'eau potable, deux références guident la gestion du service.

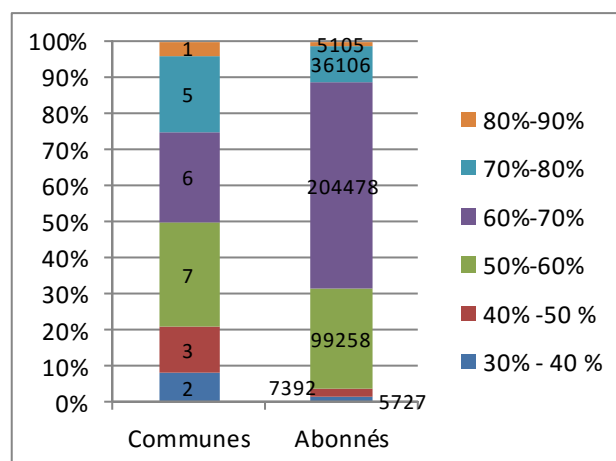
Le SDAGE 2010-2015 fixait un objectif de rendement de 75%. Le SDAGE 2016-2021 recommande une amélioration des rendements dès le point de captage.

La loi Grenelle 2 via le décret du 27 janvier 2012, impose aux collectivités, le respect de performances minimales, à compter du 31 décembre 2013, à savoir 85% ou 65%+ILC/5. Dans le cas contraire, la collectivité dispose de deux ans pour mettre en place un plan d'action de lutte contre les fuites.

En 2014, 8 communes affichent un rendement supérieur à 65% et le seuil de 75% est atteint pour 3 d'entre elles (Les Avirons, Bras-Panon et l'Etang-Salé).

Entre 2013 et 2014, le rendement s'améliore ou reste constant sur 16 communes.

Les rendements de réseaux



Commune	Rendement 2012	Rendement 2013	Rendement 2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
Sainte Rose	NC	NC	30,6	NC	NC
Cilaos	NC	40,4	37,1	NC	-8,17%
Saint Philippe	47,1	47,4	46,3	0,64%	-2,32%
Salazie	39,1	45,6	47,7	16,62%	4,61%
Trois Bassins	45	49,9	48,7	10,89%	-2,40%
Saint Benoit	54,5	53,4	51,8	-2,02%	-3,00%
Petite ile	50	49,14	52	-1,72%	5,82%
Plaine Palmistes	53	53	53	0,00%	0,00%
Saint Leu	60,3	56,3	56,3	-6,63%	0,00%
Sainte Marie	57,4	57	58,4	-0,70%	2,46%
Saint Pierre	56,1	55,9	58,7	-0,36%	5,01%
Possession	58,5	61,4	59,3	4,96%	-3,42%
Saint Joseph	66,3	63,1	61,2	-4,83%	-3,01%
Saint André	65,03	69,2	61,5	6,41%	-11,13%
Saint Denis	56,6	61	62,9	7,77%	3,11%
Saint Louis	66,3	62,4	63,6	-5,88%	1,92%
Tampon	63,9	64,8	67	1,41%	3,40%
Saint Paul	67,1	67,8	67,8	1,04%	0,00%
Entre Deux	67,6	65,5	71,1	-3,11%	8,55%
Port	72,2	70,1	73,6	-2,91%	4,99%
Sainte Suzanne	65	67,6	74,6	4,00%	10,36%
Avirons	70,4	70,4	75	0,00%	6,53%
Etang Salé	70,7	73,1	75,7	3,39%	3,56%
Bras Panon	71,3	76,2	80,5	6,87%	5,64%

L'indice linéaire de pertes.

L'indice linéaire de pertes (ILP) représente le nombre de fuites par linéaire de canalisation. Cet indice présente l'avantage de prendre en compte la longueur des réseaux. En croisant cet indicateur avec la densité d'abonnés (nombre d'abonnés par linéaire de canalisation), il est possible d'évaluer le niveau de performance d'un réseau de distribution d'eau potable, à partir du référentiel suivant :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Densité	$20 < D$	$20 < D \leq 40$	$40 < D$
ILC	$10 < ILC$	$10 < ILC < 30$	$30 < ILC$
Bon	$ILP < 2$	$ILP < 5$	$ILP < 8$
Moyen	$2 \leq ILP \leq 7$	$5 \leq ILP \leq 12$	$8 \leq ILP \leq 25$
Mauvais	$7 < ILP$	$12 < ILP$	$25 < ILP$

Pour l'année 2014, les services de distribution d'eau du département de la Réunion présentent les caractéristiques décrites dans le tableau suivant.

Territoire	COMMUNE	ILC 2014	Densité 2014 calculée	Classe Type 2014	ILP 2014	Niveau de performance
CINOR	SAINT-DENIS	38.1	93	Urbain	39,12	Mauvais
CINOR	SAINTE-MARIE	37	51	Urbain	26,39	Mauvais
CINOR	SAINTE-SUZANNE	39.7	43	Urbain	13,54	Moyen
TCO	LA POSSESSION	48.2	52	Urbain	33,05	Mauvais
TCO	LE PORT	134.8	55	Urbain	48,69	Mauvais
TCO	SAINT-LEU	27.9	46	Urbain	21,72	Moyen
TCO	SAINT-PAUL	41.8	45	Urbain	19,80	Moyen
TCO	TROIS BASSINS	18.5	34	Intermédiaire	19,01	Mauvais
CIVIS	LES AVIRONS	26.3	49	Urbain	9,03	Moyen
CIVIS	CILAOS	41.1	21	Intermédiaire	Donnée manquante	Donnée manquante
CIVIS	L'ETANG SALE	30.9	44	Urbain	Donnée manquante	Donnée manquante
CIVIS	PETITE ILE	16	36	Intermédiaire	14,80	Mauvais
CIVIS	SAINT-LOUIS	46.1	47	Urbain	26,34	Mauvais
CIVIS	SAINT-PIERRE	55.8	55	Urbain	39,31	Mauvais
CASUD	ENTRE DEUX	20.8	38	Intermédiaire	Donnée manquante	Donnée manquante
CASUD	SAINT-PHILIPPE	22	31	Intermédiaire	Donnée manquante	Donnée manquante
CASUD	SAINT-JOSEPH	28.2	36	Intermédiaire	Donnée manquante	Donnée manquante
CASUD	LE TAMPON	34.4	55	Urbain	Donnée manquante	Donnée manquante
CIREST	BRAS PANON	40.8	51	Urbain	9,88	Moyen
CIREST	PLAINE DES PALMISTES	14.1	36	Intermédiaire	13,56	Mauvais
CIREST	SAINT-ANDRE	50.3	81	Urbain	29,94	Mauvais
CIREST	SAINT-BENOIT	30.1	55	Urbain	28,20	Mauvais
CIREST	SAINTE-ROSE	48.1	89	Urbain	Donnée manquante	Donnée manquante
CIREST	SALAZIE	16.7	23	Intermédiaire	18,27	Mauvais

La qualité de l'eau distribuée.

Les indicateurs de performances de qualité sont les taux de conformité physico chimique et microbiologique.

Les eaux d'origine superficielle sont vulnérables aux variations de la pluviométrie ainsi qu'aux pollutions drainées par les eaux de ruissellement.

Le paramètre de turbidité est très sensible aux épisodes pluvieux, ainsi que les facteurs microbiologiques dans une moindre mesure.

En 2014, le taux de conformité observé révèle des contaminations ponctuelles. En effet, sur l'ensemble des communes ce taux est supérieur à 89.5% sur les facteurs microbiologiques, et supérieur à 91.3% sur les facteurs physico-chimiques.

Taux de conformité physico-chimique (en %) P102.1	2012	2013	2014
Avirons	94,20	98,2	96,10
Bras Panon	65,40	91,7	91,30
Entre Deux	91,00	96,2	NR
Etang Salé	93,80	93,3	NR
Petite Ile	NR	98	97,10
Plaine Palmistes	81,00	NR	NR
Port	100,00	92,3	100,00
Possession	100,00	98,1	100,00
Saint André	90,00	94,96	97,92
Saint Benoit	91,90	95,95	100,00
Saint Denis	95,50	96,9	98,13
Saint Joseph	97,00	100	NR
Saint Leu	96,30	97,6	97,73
Saint Louis	96,50	95,6	100,00
Saint Paul	100,00	NR	99,50
Saint Pierre	95,90	99	96,60
Saint Philippe	96,00	73,7	NR
Sainte Marie	90,00	94	95,00
Sainte Rose	100,00	NR	NR
Sainte Suzanne	93,75	84,9	97,30
Salazie	98,50	95,9	97,67
Tampon	97,00	97,7	NR
Trois Bassins	100,00	100	100,00
Cilaos	NR	100	NR

Taux de conformité microbiologique (en %) P101.1	2012	2013	2014
Avirons	91,3	96,3	96,10
Bras Panon	95,1	90,7	95,40
Entre Deux	76,2	98	NR
Etang Salé	100	93,3	NR
Petite Ile	100	98	96,50
Plaine Palmistes	NR	NR	NR
Port	100	100	100,00
Possession	100	98,5	100,00
Saint André	96	95,31	95,35
Saint Benoit	95,6	97,3	95,50
Saint Denis	100	99,2	99,17
Saint Joseph	100	97,2	NR
Saint Leu	97,59	98,8	94,25
Saint Louis	98	96,9	97,30
Saint Paul	100	NR	99,50
Saint Pierre	99,5	100	99,10
Saint Philippe	100	94,7	NR
Sainte Marie	97,4	97,1	95,40
Sainte Rose	NR	NR	NR
Sainte Suzanne	97,37	94,8	97,20
Salazie	86,2	84,7	89,53
Tampon	94,7	97,1	NR
Trois Bassins	100	100	100,00
Cilaos	NR	96,2	NR